
YEŞİM NAZLAR :

C'est l'appel nominal.

Bonjour. Désolée pour cette interruption, petite déconnexion. Donc bienvenue à ce webinaire. Nos intervenants sont Cheryl Langdon-Orr, Javier, pour ce webinaire, donc. Alors il y a une ligne qui est ouverte. On va l'éteindre.

Nous n'allons pas faire l'appel puisqu'il s'agit d'un webinaire. Nous avons l'interprétation en français et en espagnol.

Je vous rappelle de donner votre nom avant de prendre la parole de manière à ce que les interprètes puissent vous identifier sur les autres lignes ainsi que pour la transcription. Parlez également à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise. Je rappelle à tous les participants qui sont avec nous par téléphone ainsi qu'à ceux qui sont avec nous par WebEx d'éteindre les micros lorsqu'ils ne parlent pas. Nous allons également éteindre les lignes et les micros des lignes pendant la présentation.

Merci encore une fois d'être avec nous. Et je passe maintenant la parole à Tijani Ben Jemaa.

Un dernier rappel : pour éteindre votre micro, faites * 6 et pour mettre en marche le micro, faites * 7. Et encore une fois, merci d'être avec nous.

Tijani, c'est à vous.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Yeşim. Bonjour à tous. Ici, c'est Tijani. Comme Yeşim l'a dit tout à l'heure, il s'agit d'un webinaire du groupe de renforcement des capacités d'At-Large pour cette année 2018.

Donc ce webinaire a pour objectif d'informer les membres de la communauté et également pour leur permettre d'être impliqués dans les différents sujets, de pouvoir être investis dans les différents sujets brûlants à l'ICANN. Et donc nous essayons toujours de trouver un moment qui correspond bien aux besoins, alors justement le thème des noms géographiques. Donc il s'agit de la piste de travail numéro 5 du groupe de travail sur les procédures ultérieures. C'est un sujet, certes, qui est controversé.

Le groupe de travail sur la piste de travail numéro 5 devrait publier un rapport pour commentaires et donc nous devons soumettre nos commentaires sur ce rapport qui est un rapport initial. Alors avant de ce faire, il nous faut mieux comprendre les sujets et les questions. Donc voilà pourquoi nous avons aujourd'hui invité deux personnes, deux personnes très influentes.

Donc nous allons commencer par Cheryl, qui est coprésidente du groupe de travail sur le PDP des procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD. Donc Cheryl est vraiment la meilleure personne pour parler de cette question. Nous avons également avec nous Javier qui, lui aussi, travaille dans ce groupe de travail sur les noms géographiques. Donc voilà pourquoi aujourd'hui nous cherchons à traiter de ces sujets de manière à mieux informer les uns et les autres sur ce sujet.

Donc sans plus attendre, je vais passer la parole à nos intervenants. Je crois que c'est à Javier de commencer.

JAVIER RUA-JOVET : Oui, merci Tijani, merci à tous d'être ici. Bonjour, buenas dias, etc. Donc merci Tijani pour cette présentation. Je m'appelle Javier Rua-Jovet. Comme vous l'avez dit, j'ai travaillé avec Cheryl Langdon-Orr, qui est sans doute la personne qui connaît le mieux ce sujet.

YEŞİM NAZLAR : Alors nous avons perdu la ligne de Javier apparemment.

JAVIER RUA-JOVET : Ah, ça y est, je suis de retour. Je ne sais pas ce qui s'est passé mais en tout cas, merci Tijani de m'avoir présenté.

Donc encore une fois, je m'appelle Javier Rua-Jovet. Je suis un des leaders du groupe de travail sur la piste de travail numéro 5.

Donc encore une fois, comme je le disais, Cheryl Langdon-Orr qui va présenter avec moi là-dessus est une des personnes qui connaît le mieux le sujet dont on va parler. Vous savez que Cheryl est une personne extraordinaire qui a énormément de connaissances sur ce sujet. Donc je suis honoré de présenter avec elle.

Alors comme vous le voyez sur l'ordre du jour, les membres d'At-Large pourront donc aujourd'hui mieux comprendre où nous en sommes dans le cadre de notre travail de manière à avoir davantage de participation dans le processus, comme l'a noté Tijani, avant que le rapport initial soit même publié et de manière à pouvoir participer une fois qu'il sera publié justement.

Donc voilà un petit peu l'ordre du jour que vous avez à l'écran. Donc tout d'abord accueil ; très bien, c'est fait.

Alors une des choses sur lesquelles je souhaite mettre l'accent et que Tijani a mentionnée, c'est que la piste de travail numéro 5 se concentre exclusivement sur les noms géographiques ou les extensions géographiques au premier niveau. Donc la piste de travail numéro 5 détermine s'il y a des modifications ou non à apporter aux politiques, donc la mise en application des politiques

INTERPRÈTE : Je m'excuse. Nous n'entendons absolument rien. Il y a beaucoup d'interférence sur la ligne.

JAVIER RUA-JOVET : Donc comme Tijani l'a dit, la piste de travail numéro 5 du groupe de travail PDP sur les nouveaux gTLD dispose de plusieurs leaders ou coprésidents. Donc nous avons des personnes de la ccNSO, des personnes du GAC, nous avons des personnes de la GNSO ainsi que moi-même.

TIJANI BEN JEMAA : Je vous interromps parce que j'aimerais que vous ayez le contrôle des diapositives. Est-ce que le personnel pourrait vous le donner de manière à ce que vous puissiez gérer votre présentation ?

JAVIER RUA-JOVET : Ah oui d'accord, je comprends.

Donc j'en suis à la diapositive 6. Et ce que j'étais en train d'expliquer, c'est que donc les noms géographiques au premier niveau incluent les formes ASCII et les formes IDN, donc [inintelligible]. Et donc l'idée, c'est de voir s'il faut qu'il y ait certaines modifications sur les politiques et sur le guide du candidat par rapport à 2012. Par la suite, nous parlerons des procédures qui ont été mises en place. Donc nous verrons un graphique qui nous permettra de mieux comprendre ce dont nous parlons.

Comme Tijani l'a dit, la piste de travail numéro 5 pour les nouveaux gTLD dispose de plusieurs leaders de toute la communauté. Nous avons un groupe de leaders, de dirigeants pour ce groupe de personnes tout à fait capables, donc Annabeth Lang de la ccNSO, Olga Cavalli du GAC, Martin Sutton de la GNSO et moi-même de l'ALAC.

Et bien sûr, par rapport au groupe de travail principal du PDP des autres pistes de travail, nous avons Cheryl Langdon-Orr qui est avec nous aujourd'hui, bien sûr est quelqu'un de très bien, et également Jeff qui est quelqu'un qui a également beaucoup de connaissances et que je ne connaissais pas avant, dont j'ai récemment fait la connaissance.

Avant de rentrer dans les détails, j'aimerais mettre l'accent sur le fait qu'il est important de toujours continuer d'informer les gens sur ce qui se passe parce que l'ALAC doit être informé de manière à ce que les gens de la communauté puissent être impliqués.

Donc la piste de travail 5 est en fait ouverte à votre participation. Vous êtes tous encouragés à participer en tant que membres ou alors vous pouvez participer aux réunions, envoyer des messages, etc. de manière très active ou alors, vous pouvez simplement être observateur. Vous pouvez envoyer une manifestation d'intérêt. Vous avez un lien qui vous

permet de le faire pour envoyer des informations pour nous rejoindre. Et vous pouvez également avoir des informations sur le statut de notre travail, etc.

Comme Tijani l'a dit, nous avons besoin de cette implication des participants. Et c'est pour ceci que nous avons organisé ce webinaire, parce que l'idée, c'est vraiment d'encourager les gens à la participation. Et donc ce webinaire vous permet d'avoir les informations nécessaires si vous le souhaitez. Par ailleurs, cela me permet d'être fidèle à mes engagements dans le cadre de ce groupe de travail.

Alors, où en sommes-nous maintenant ? Donc en ce qui concerne le mandat, il a été adopté et donc le voici, ce mandat. Donc il y a les objectifs, les buts et l'envergure, le champ d'application de cette piste de travail. En termes de rapport, nous sommes en train de le faire – j'en suis à la diapositive 9 – puis également les règles de participation, la prise de décision ; tout ceci est inclus dans le mandat. Donc il n'y a pas de vote très strict et il faut savoir qu'il y a une coopération des leaders. Ce que nous souhaitons vraiment, c'est que la communauté participe, qu'il y ait une réelle conversation qui ait lieu dans le cadre de notre travail.

Alors en ce qui concerne le mandat par rapport aux buts, par rapport au champ d'application donc, il faut reconnaître qu'il y a énormément d'intérêt par rapport au sujet dans la communauté. Et ceci s'applique à toute la communauté, donc ALAC, ccNSO, GAC, GNSO. Comme je le mentionnais tout à l'heure, une de nos missions, c'est vraiment d'être très inclusif, de manière à ce que les gens se sentent à l'aise, participent au processus. Et l'objectif est réellement d'aller de l'avant et d'éviter ce

qui s'est passé par le passé, donc d'être bloqués à un certain point où à un autre.

La prise de décision est basée sur le consensus. Le consensus, c'est uniquement pour les membres ; ce n'est pas pour les observateurs mais c'est quand même basé sur le consensus.

Donc il y a différentes manières d'arriver à un consensus. Cela peut être un consensus total, un soutien très fort avec une petite opposition, il peut ne pas y avoir pas de consensus, etc. Donc nous essayons quand même d'arriver à un consensus de tous les membres.

En ce qui concerne le mandat, comme je le disais tout à l'heure, nous avons cherché à définir le champ d'application de notre travail. Donc il s'agit des noms géographiques ou des extensions géographiques au premier niveau uniquement. Et donc dans le guide du candidat, lorsqu'on parle de noms géographiques ou d'extensions géographiques en fait, on parle de pays et de territoires qui font partie de la liste ISO. On parle de formes longues et de formes courtes de ces chaînes, donc il y a les codes à deux lettres, il y a les formes longues, les formes courtes de ces noms. Donc par exemple pour le .us, ça pourrait être États-Unis d'Amérique ou même Amérique, donc suivant la liste. Mais par rapport à l'ISO, c'est très simple parce que tout est présent, donc c'est la référence. Et il y a également la traduction de ces noms de pays, ainsi que les permutation – nous en parlerons un petit peu plus tout à l'heure. Mais en fait, il s'agit simplement d'une organisation différente de ces noms de territoires, tout ceci étant mentionné dans la liste ISO. Donc tout ceci est disponible et existe dans l'AGB.

Par ailleurs, en termes de noms géographiques de premier niveau, il s'agit également de capitales, de villes capitales, alors des capitales qui font partie de l'ISO 3166-1. Par ailleurs, il y a les autres noms de villes non-capitales, également les noms de lieux sub-nationaux, donc contés, provinces, états, etc. Donc il s'agit de l'ISO 3166-2.

Donc ces noms géographiques, actuellement, doivent être appuyés sans objection de la part des différents pays et autorités publiques, administrations publiques. Donc en termes de régions géographiques, il y a les régions de l'UNESCO. Vous savez que l'UNESCO a une liste qui s'appelle la composition des régions continentales géographiques, des sous-régions géographiques et des groupes économiques et autres. Donc je n'ai pas toute la liste, mais vous pouvez simplement aller sur Google et consulter cette liste. Donc ce sont des noms géographiques selon l'UNESCO. Il faut savoir qu'il doit y avoir un soutien à 60 % des gouvernements nationaux respectifs dans la région.

Ensuite, par rapport aux noms géographiques qui ne sont pas dans l'AGB, dans le guide du candidat, ils sont également inclus. Il y a tout ce qui est caractère [inintelligible] géographique, les fleuves, tous les TLD qui ont une connotation géographique qui, en fait, a une signification culturelle, qui est d'une importance culturelle. Donc là, il y a une opportunité d'affectation. En fait, on verra dans la présentation qu'il s'agit d'un des sujets peut-être plus controversé, si on peut le dire comme ça, par exemple la Catalogne ou autres noms géographiques qui ne font pas partie de l'AGB. Donc quelle est la politique par rapport à ça à l'avenir, donc il est très important d'en parler.

Autre chose que je n'ai pas mentionnée par rapport à la diapositive précédente, donc la structure de la piste de travail numéro 5 en termes de participants, de leaders et en particulier dans la communauté At-Large. Je crois que nous sommes très impliqués dans cette conversation parce que nous y sommes sensibles. Voilà, je passe à la diapositive suivante.

Et avec cet intérêt et ces objectifs, il est important de se concentrer pour réfléchir aux noms géographiques de manière plus novatrice en essayant de comprendre ce qui est en jeu ici. Donc à partir des différentes significations, même avant la conférence de San Juan, d'une manière générale donc, en raison des objectifs et des intérêts qui ont été présentés et qui ont été soulevés dans les discussions sur les noms géographiques, vous avez des gouvernements qui font part de leurs préoccupations par rapport à la protection d'identités nationales et l'importance des endroits géographiques – et ça, c'est facilement compréhensible – parce qu'il s'agit de ce qui s'appelle intérêt souverain. Donc les gouvernements insistent sur le besoin d'éviter les confusions entre les TLD des gouvernements nationaux et les gTLD. Et comme vous le savez, certains TLD sont liés à des fonctions gouvernementales ou pourraient l'être, comme les noms de villes, ou par exemple même les trois caractères utilisés pour les Jeux Olympiques sous le code ISO 3166, certaines nations et certains territoires font part ici de leurs préoccupations, facilement compréhensibles du reste. Et il y a ensuite des TLD qui pourraient être utilisés comme des marques ou à d'autres fins similaires.

Autre préoccupation gouvernementale exprimée à maintes reprises, c'est bien entendu l'autorité actuelle ou la procédure actuellement en

place qui a à voir avec le consentement ou non-objection des autorités publiques qui pourraient avoir des objections en termes d'intérêts qui sont des intérêts gouvernementaux. Et pour la ccNSO, il y a des extensions géographiques qui sont gérées de manière privée et parfois, ils ont des préoccupations qui sont similaires à celles des gouvernements ; parfois non mais parfois oui. Donc il y a certaines préoccupations qui ont à voir avec le fait de maintenir les caractères des ccTLD tels qu'ils sont actuellement. Et on va en reparler à l'avenir pour ce genre d'utilisation et ne pas ouvrir cela, éviter aussi la [confusion] entre les ccTLD. Il y a même une discussion sur la nature des TLD, voire des discussions d'ordre juridictionnel par rapport à tous ces aspects qu'on doit contrôler.

La troisième difficulté par rapport aux candidats aux TLD, ce sont les changements dans les politiques actuelles pour que ces politiques soient alignées sur leurs intérêts, donc voir quelles sont les chaînes disponibles, valider plus, qu'il y ait plus de chaînes. Et il faut s'assurer un processus de prise de décision clair, transparent, prévisible – et ça, je vais le reprendre lorsque je vais vous commenter la diapositive sur le processus.

Donc l'un de nos objectifs ici, c'est d'essayer de réparer ce qui n'est pas cassé, essayer de réparer, donc, ce qui n'a pas été cassé et travailler à un niveau où la communauté aurait le sentiment qu'il faut changer telle chose et ne pas changer telle autre ; aussi, essayer de protéger et de permettre aux utilisateurs, y compris ceux qui, de par leurs points de vue, ont à voir avec les chaînes géographiques. Et on a entendu des préoccupations de gens par rapport aux endroits/emplacements géographiques et des choses qui sortent de l'AGB aussi, des choses qui

ne sont pas contenues dans l'AGB, donc des droits procéduraux par rapport à ces chaînes. Et la discussion a eu à voir avec la signification du terme communauté.

Je pense qu'à At-Large, nous comprenons les intérêts de la part des gouvernements comme des individus. Et je pense par exemple aux communautés autochtones qui ont beaucoup à dire et qui commencent à participer à la piste de travail numéro 5 et à d'autres. Et parfois, leurs intérêts peuvent ressembler à ceux de pays ou territoires et parfois, ne rejoignent pas ces intérêts, ne rejoignent pas les intérêts d'un pays ou d'une autorité publique. Et donc il faut se pencher sur ce genre de choses, voir si c'est le cas ou pas. Et j'en appelle à la communauté pour essayer de réfléchir à ce genre de choses, essayer de travailler là-dessus.

Autre question, liberté d'expression et les gens qui font pression pour une ouverture et de plus en plus de délégations sans implication de la part des gouvernements.

Donc où en sommes-nous maintenant ? Je vais être bref. Donc bien entendu, beaucoup de choses se sont produites avant la conférence de San Juan, la conférence numéro 61 de l'ICANN. Nous avons eu un certain nombre d'appels, des appels téléconférences WebEx. Et comme Tijani l'a dit, nous en sommes maintenant à un stade où on essaie d'obtenir des informations et toutes les informations nécessaires pour pouvoir élaborer un rapport d'ici le mois de juillet. On a également des discussions et voici les liens à l'écran si vous voulez obtenir davantage d'informations. Et je sais qu'il y a eu plusieurs préoccupations avant San Juan et après par rapport à la transparence. Et sachez que toutes les discussions sont consignées. On a une liste de diffusion très active et

nous avons d'excellentes conversations, discussions, beaucoup de gens participent. Donc on essaie d'élaborer un document pour reprendre la teneur de toutes ces discussions et pour reprendre les différentes problématiques, points de vue exprimés par les uns les autres.

Pour vous parler de nouveau sur l'état actuel des choses, très brièvement, nous avons commencé au mois de mars. En mai, nous avons parlé du traitement futur des termes non-inclus dans le guide de candidature 2012. Donc c'est ce qu'on a fait au mois de mars et au mois de mai à mesure que la teneur des discussions était de plus en plus détaillée. Et comme Cheryl l'a indiqué, on a une date butoir très importante.

Et contrairement au groupe de travail qui travaille sur les autres pistes de travail, nous ne sommes pas forcément alignés sur leur calendrier. On sait que c'est un calendrier très chargé, cela représente beaucoup de travail. Cela représente beaucoup d'heures de travail, mais on avance.

Donc on est en train d'essayer de rassembler toutes ces informations, contributions pour essayer d'élaborer un rapport initial d'ici juillet. Et bien entendu, ce séminaire et les autres activités qu'on va continuer à organiser sont très importantes pour faire en sorte que nous soyons tous à même de participer de manière intelligente et active et qu'on puisse tous avoir une participation active dans ce rapport très important par rapport à l'ensemble des différents individus qui font partie de cet espace.

Donc j'en suis à la diapositive numéro 16. Un niveau de consensus que l'on peut voir apparaître sur les différentes significations et la piste principale, etc. a à voir avec ce qui suit. Ce qui n'a pas trop porté à

controverse, c'est la chose suivante : essayer de maintenir le statu quo sur les catégories. Donc il n'y aura pas de discussions pour essayer de modifier la politique actuelle et le statut actuel des codes de pays à deux caractères et à trois caractères. Là, il s'agit de l'ISO 3166.

Donc là, le statu quo sera maintenu pour les codes de pays à deux caractères et combinaisons ASCII à deux lettres. Cela semble donc être le consensus à l'heure actuelle.

Par rapport aux codes de pays à trois caractères, là aussi, on maintient le statu quo et ce n'est pas disponible pour délégation – en tant que gTLD, j'entends.

Et le point suivant concerne les entités, par exemple gTLD, ccTLD ou autres, qui peuvent demander à obtenir ces chaînes et comment elles doivent être traitées. Là, il y a des points de vue très divergents mais je pense que d'un point de vue général, cela a à voir avec la nature, la nature juridictionnelle de différents types de codes. Il y a certaines préoccupations gouvernementales qui ont à voir avec les droits souverains. Il y a eu plusieurs conversations qu'on a eues et d'autres positions qui font que tout est révisable ; on est là pour faire des politiques.

Donc étant donné la situation actuelle et la volonté de consensus, il y a également statu quo là-dessus et on essaie de ne pas rentrer dans ce genre de juridiction juridictionnelle parce que là, cela va en dehors de notre champ d'application et en dehors de notre mission. Donc il est fort peu probable qu'il y ait un changement sur ce point.

Donc j'avance un peu. Laissez-moi voir si j'ai oublié de vous mentionner quelque chose. Oui.

Donc comme on l'a répété à plusieurs reprises lorsque je vous parlais des diapositives précédentes, il s'agit de se concentrer sur le processus 2012. Cela concerne, donc, le guide des candidats. On essaie de se concentrer sur le processus en lui-même et sur les étapes des procédures de révision dans le guide de candidature. Et on essaie de voir si la communauté pense qu'il y a un problème, s'il faut améliorer quelque chose par rapport à une étape en particulier, s'il faut modifier une étape.

Et pour essayer de mettre en œuvre cette idée, c'est justement d'essayer de travailler sur les deux prochaines diapositives que je vais vous présenter. Il s'agit d'une diapositive qui vous montre l'organisation de la révision des noms géographiques, évaluation initiale, les éléments qui ont à voir avec les objections formulées par les pays et territoires comme le GAC. Et ces processus, ces diagrammes montrent comment tous ces éléments travaillent ensemble depuis la série 2012. Et je vous invite à examiner cette diapositive et les étapes spécifiques. L'idée ici, c'est d'examiner le processus en convenant d'abord que chaque encadré correspond effectivement aux différentes procédures qui existent dans la communauté, donc qu'on puisse se mettre d'accord sur les encadrés. Et on va ainsi, après s'être mis d'accord sur les encadrés, pouvoir essayer de réfléchir tous ensemble de manière plus créatrice, essayer d'avoir une conversation, voir ce qui se passe dans les différentes catégories géographiques et dans cet espace.

Donc ce qu'on essaie de voir dans ces encadrés, c'est essayer de reprendre des points de vue divergents parce qu'il y a tellement d'intérêts de la communauté en jeu ici que c'est difficile de se cantonner à un espace défini. Mais je vous invite une fois encore à regarder cette diapositive en détail parce qu'il est important de comprendre en quoi consiste ce processus et quels sont les changements.

Donc je pense que j'en suis maintenant à la moitié, diapositive 19, je passe à la diapositive suivante, diapositive 20.

Si vous avez des questions, je peux y répondre maintenant ou après. Voilà, merci. En tout cas, je répondrai à vos questions tout à l'heure. Désolée pour ce petit problème.

CHERYL LANGDON-ORR :

Merci Javier. J'espère que vous m'entendez bien et vous me direz sur le chat s'il y a un problème d'audio.

Alors ce que nous allons faire maintenant, en dehors bien sûr des questions si vous souhaitez en poser tout de suite par rapport à ce que Javier nous a dit, je voudrais commencer, avant de vous parler, à vous envoyer un tout petit questionnaire.

Alors donc nous avons trois questions. Voilà la première à l'écran. C'est parti, nous allons donc poser la première question. Elle est à l'écran. Alors je vais maintenant gérer cette réponse. Merci, Tijani, de confirmer.

Alors je vous rappelle d'abord à tous que sur WebEx, il faut traiter chaque question séparément, donc soumettre séparément. Alors première question, donc la réponse, c'est soit vrai, soit faux. La question c'est : est-il vrai ou faux que pour participer à la piste de travail numéro 5 en tant que membre, je dois devenir membre du groupe de travail sur les procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD ? Donc est-ce que c'est vrai ou est-ce que c'est faux ? Vous pouvez appuyer sur votre réponse, A ou B, et ensuite l'envoyer immédiatement.

Alors nous avons cinq minutes pour faire ceci, donc nous n'allons pas trop nous étendre. Nous avons seulement attendre une minute, une minute et demi.

Alors je vais demander au personnel d'afficher la question suivante.

Alors pour ce qui est de la première, la réponse, c'était faux. Vous n'êtes pas obligé de devenir membre du groupe de travail, donc vous devez simplement envoyer une manifestation d'intérêt pour faire partie de la piste de travail numéro 5. En fait, c'est une règle exceptionnelle parce qu'il s'agit d'un travail qui intéresse une grande partie de la communauté.

Alors question suivante. Celle-ci, je me suis amusée là-dessus. Alors même chose, soit vrai, soit faux. Est-il vrai ou est-il faux que la piste de travail numéro 5, en tant que sous-équipe du groupe de travail du PDP sur les procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD, fonctionne selon les lignes directrices de la GNSO pour les processus de développement des politiques avec son propre mandat ? Est-ce que c'est vrai ou faux ? Donc allez-y, répondez et envoyez votre réponse.

Alors je vais demander maintenant au personnel de passer à la question suivante et je vous donne également la réponse : la réponse, c'est vrai. Oui, effectivement, il faut savoir que le groupe de travail fonctionne selon les lignes directrices de la GNSO. Bravo tout le monde.

Alors dernière question avant de passer au processus de 2012. Parmi les énoncés qui suivent, lesquels font partie du champ d'application de la piste de travail numéro 5 ? Donc là, il faut sélectionner la bonne réponse, A), B), C) ou D) donc. Parmi ce qui suit, qu'est-ce qui fait partie du champ d'application du WT5 ? Alors A) noms géographiques de premier niveau ; B) région géographique, sous-régions et économies sélectionnées de l'UNESCO ; c) noms géographiques non-couverts dans l'AGB ; D) noms de pays et de territoires tels qu'ils sont indiqués dans l'AGB ; E) capitales de la liste 3166-1 ou de la liste 3166-2 ; et F) tout ce qui précède.

Alors je vais demander au personnel de clore le questionnaire. Et donc la bonne réponse, c'est tout ce qui précède. Voilà. Cela nous fait une petite pause et j'espère que cela vous aura donné une opportunité de réfléchir un petit peu. En tout cas, merci beaucoup à Javier pour tout ce qu'il nous a dit.

Alors j'espère maintenant que nous allons pouvoir passer à la suite. Je ne sais pas si j'ai le contrôle des diapositives. En tout cas, quoi qu'il en soit, nous en sommes à la diapositive numéro 20. Ah, ça y est, je contrôle ; très bien.

Donc je crois qu'il y a des personnes dont le micro est éteint, il y a des questions qui ont été soumises. Voilà.

Alors en ce qui concerne la suite, nous allons passer au détail de ce qui est en cours de révision, y compris le concept selon lequel tout le monde doit être impliqué dans la discussions de manière à ce que tous puissent vraiment comprendre ce qui s'est passé lors de la série de 2012.

Alors je rappelle à tout le monde, s'il vous plaît, si vous ne parlez pas, d'éteindre votre micro. Alors n'oublions pas qu'il y aura le temps après la présentation pour les questions.

En ce qui concerne le processus de 2012, ce qu'il faut savoir c'est que toutes les candidatures ainsi que leurs chaînes respectives ont été incluses dans la procédure de révision des extensions géographiques, quel que soit le fait que oui ou non, elles étaient désignées dans la candidature. Les candidatures qui ont été désignées par le candidat comme extensions géographiques ne pouvaient pas être... Pardon. On peut être déterminé comme n'étant pas un nom géographique sur la base des critères de l'AGB. Les candidatures qui n'avaient pas été désignées par le candidat comme noms géographiques pouvaient, de fait, être déterminées comme noms géographiques ou définies comme noms géographiques sur la base des critères de l'AGB. Donc cela, c'est ce qui s'est passé en 2102.

Alors diapositive suivante, la diapositive 21 pour ceux qui suivent à distance. Que s'est-il passé d'autre ? Les noms de pays et de territoires tels qu'ils sont définis par le guide du candidat étaient totalement inaccessibles et ne pouvaient pas être enregistrés par qui que ce soit, donc c'était en fait absolument impossible de les enregistrer. Par exemple, les trois caractères alpha, les longues formes, par rapport la

République islamique d'Afghanistan, forme courte Afghanistan. Et puis il y a eu également des réservations exceptionnelles, île [inintelligible] par exemple, les composés qui pouvaient être séparés comme Antigua-et-Barbuda, et permutations ou transpositions encore une fois non-disponibles, non-accessibles et également, l'usage courant, donc par exemple la Hollande à la place des Pays-Bas.

Alors nous sommes maintenant à la diapositive 22. Certains types d'extensions géographiques nécessitaient l'appui gouvernemental ou une non-objection ; ça, c'est très important. Donc je mets l'accent là-dessus, l'appui ou la non-objection gouvernementale. Donc c'est obligatoire pour les cas suivants : représentation quelle que soit la langue du nom de la capitale, d'un pays ou d'un territoire tel qu'il apparaît dans la liste ISO 3166-1, dans la norme, ce qui correspond exactement à un nom de lieu au sein d'un pays, par exemple un comté, une province, un état, donc selon ce qui est indiqué dans la norme ISO 3166-2 ; ou alors une chaîne figurant comme région de l'UNESCO ou apparaissant dans la liste des régions macrogéographiques continentales, des régions sous-géographiques, des groupes économiques, etc.

Dans le cadre de ce processus de 2012, on pouvait soulever des préoccupations sur des candidatures par le biais de différents mécanismes, dont l'avertissement précoce du GAC, c'était une option ; un avis du GAC, autre mécanisme ; et objection. Donc il y avait différents types d'objections possibles, par exemple une objection sur la base d'un conflit de chaînes. Donc l'idée, c'était que la chaîne demandée pouvait prêter à confusion par rapport à un autre TLD existant ou par rapport à un TLD qui était demandé pendant la même

série de candidatures ; ou alors objection du point de vue des droits juridiques ; troisièmement, objection dans le cadre d'un intérêt public limité.

Donc la chaîne demandée pour les gTLD est contraire aux normes juridiques généralement acceptées, relatives à la morale et à l'ordre public. Donc l'idée, c'est qu'il fallait que ce soit reconnu dans les principes de la loi internationale. Donc cette objection très importante était obligatoire en 2012 et je pense que cette [inintelligible] restera en vigueur pour la série actuelle.

Et enfin, nous avons l'objection de la communauté. Lorsqu'il y a une position importante par rapport à un gTLD demandé par une partie importante de la communauté avec, donc, un ciblage implicite ou explicite de cette chaîne et donc s'il y a une objection du point de vue de la communauté, une opposition très importante, en fait, par rapport à cette demande.

Alors nous passons à la diapositive 24. Donc voilà, je vous ai présenté le processus de la série 2012. Et maintenant, je vais vous expliquer un petit peu ce qui s'est passé, ce qui a été appliqué dans le cadre de ce processus. Et ensuite, nous verrons rapidement quelles sont les discussions actuelles sur le traitement à venir des noms géographiques et des pays qui ne faisaient pas partie des candidatures de 2012. Il s'agit d'un groupe qui existait avant la procédure ultérieure, donc le WT5. Et ces participants au WT5 doivent bien comprendre comment on en est arrivé là dans le cadre de la communauté de l'ICANN par rapport au traitement à venir de ces noms de pays et de territoires.

Alors tout d'abord, l'association d'un nom forme longue ou forme courte avec un code qui a été désigné comme réservé de manière exceptionnelle par l'agence d'entretien d'ISO 3166, donc par exemple, vous avez le .eu, le .uk.

Deuxièmement, une composante séparable d'un nom de pays qui est désignée sur la liste des pays de noms séparables ou la traduction d'un nom qui apparaît sur cette liste dans n'importe quelle langue, quelle qu'elle soit. Donc on fait référence à l'annexe à la fin de ce module, par exemple le terme Åland, qui est en fait une composante qui peut être séparée du nom îles Åland.

Ensuite, une permutation ou une transposition de tout nom inclus dans ce qui a été mentionné précédemment. Et voilà la définition, très importante : une permutation inclus l'élimination d'espace, l'insertion de ponctuation et l'ajout ou l'élimination d'article de grammaire par exemple le mot le ou la. Une transposition, c'est en fait un changement dans l'ordre d'un nom, qu'il soit de longue ou de courte forme, par exemple les îles Cayman ou en anglais, on peut faire l'inverse, Cayman Islands ; ou la République tchèque ou en anglais tchèque d'abord et république ensuite, Czech Republic.

Et enfin un nom qui désigne couramment un pays ou qui est utilisé simplement pour identifier ce pays dans l'usage courant dans le cadre d'un traité ou d'une organisation intergouvernementale, donc bon exemple, la Hollande qui souvent est utilisée pour parler des Pays-Bas.

Alors si j'arrive à passer à la diapositive suivante, voilà, donc nous en sommes à la diapositive 25 en ce qui concerne toujours le traitement à venir. Les catégories supplémentaires de noms géographiques qui sont

spécifiées dans le guide du candidat de 2012 et qui nécessitaient le consentement ou la non-objection des gouvernements concernés et des autorités publiques. Donc une représentation quelle que soit la langue du nom d'une capitale, d'un pays ou d'un territoire figurant dans la liste ISO 3166-1, donc par exemple London, Londres, Berlin sous ses différentes formes, Berlin avec un j et Berlino.

Donc là, deux choses. Premièrement, cette politique, le PDP de 2007, est-ce que déjà, selon cette politique, le nom est disponible mais est-ce qu'il y a un mécanisme d'objection des gouvernements ? Les candidats doivent donc bien connaître les principes du GAC et les candidats doivent trouver que l'utilisation de cette chaîne proposée n'est pas en infraction par rapport aux lois du pays dans lequel le candidat existe, dans lequel l'entité juridique du candidat existe.

Mise en application de cette politique de 2012. Donc il était obligatoire soit d'appuyer, soit d'avoir une non-objection des gouvernements concernés et des autorités publiques concernées par rapport aux noms géographiques. Et donc en ce moment, nous ne proposons pas de changement par rapport à cette condition.

Nous allons maintenant passer à la page 26. Ici, vous avez un autre exemple de politique de 2007, PDP 2007 et c'est là que l'AGB a été mis en œuvre. Il s'agit du nom des villes et noms de villes utilisés à des fins associées au nom de cette ville, donc .newyork par exemple à des fins de promotion de la dite ville, New York dans ce cas-là. Donc cette politique de 2007 pourrait être disponible mais il y a un mécanisme de remise en question ou d'appel pour les gouvernements qui peuvent initier un processus d'objection. Les candidats doivent être conscients

des principes du GAC et comment cela a été mis en œuvre dans l'AGB 2012, avec l'obligation de soutenir ou qu'il y ait non-objection de la part des gouvernements ou autorités publiques pertinentes.

Ensuite, ce qui est associé aux chaînes correspondant ou coïncidant avec les noms de villes mais utilisé à des fins non-géographiques. Là encore, dans la PDP 2007 disponible mais il y a un mécanisme d'appel pour les gouvernements qui peuvent initier une objection. Les candidats doivent être au courant des principes du GAC. Et là, dans la mise en œuvre en 2012, il n'y avait pas d'obligation spécifique.

Et je passe maintenant à la diapositive suivante par rapport au traitement futur des noms ou extensions géographiques, qui doivent correspondre exactement au nom de l'endroit sous-national tel qu'un pays, une province ou état qui figure dans la liste ISO 3166-2. Là disponible, même mécanisme d'appel pour les gouvernements pour initier une objection. Les candidats doivent connaître les principes du GAC, etc. Et la mise en œuvre en 2012 dans l'AGB impliquait qu'il fallait un soutien ou une non-objection de la part des gouvernements, etc.

Il est important que vous compreniez où nous en sommes à présent dans nos discussions, à savoir le traitement futur de la liste UNESCO. Et sur le lien suivant, vous trouverez la composition des régions continentales géographiques/macrogéographiques, sous-régions géographiques et groupes sélectionnés du point de vue économique, etc., [inintelligible]. Donc là encore, la PDP 2007, c'était disponible, mécanismes d'appel pour les gouvernements, etc. Et avec la mise en œuvre de 2012 dans l'AGB, il y avait obligation de soutenir ou non-objection d'au moins 60 % des gouvernements nationaux respectifs

dans la dite région, avec pas plus d'une déclaration écrite d'objection ou de non-soutien de la part des gouvernements ou autorités pertinentes dans la dite région. Donc il est très important que vous sachiez que c'était une obligation qui s'appliquait dans ce cas-ci.

Alors étant donné que je n'ai plus beaucoup de temps et que je dois maintenant participer à un autre appel sur le processus PDP avec le GAC, je vais avancer rapidement.

Traitement futur pour les noms géographiques qui ne figure pas dans l'AGB, par exemple des rivières, montagnes, vallées, lac, etc. et des termes significatifs du point de vue culturel. Il n'y a pas d'obligations de ce genre. Certains problèmes se sont posés par rapport aux géo-noms en tant que TLD qui n'étaient tout simplement couverts au titre des règles applicable de l'AGB 2012, par exemple .amazon, de sorte que le traitement futur de cette question est la suivante : certaines discussions du groupe de travail ont évoqué la création d'un mélange de mesures d'encouragement pour les candidats ou autorités pertinentes pour arriver à des solutions mutuellement acceptables pour la délégation de chaînes à un stade très précoce du processus de candidature. Toutefois, certains se sont exprimés contre ce point de vue.

Je vais maintenant céder la parole à Javier parce que ma présentation a pris un petit peu plus de temps et comme je vous l'ai dit, je dois participer à une autre téléconférence. Je crois qu'il reste encore trois diapositives, Javier. Donc je vous cède la parole.

JAVIER RUA-JOVET :

Merci Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Non, non, je ne pars pas, Tijani.

INTERPRÈTE : Je m'excuse, c'est très difficile d'entendre l'orateur.

JAVIER RUA-JOVET : Sur la liste de diffusion, nous avons eu des points de vue très forts par rapport aux noms de villes et aux géo-noms. Donc on a eu des discussions par rapport au fait que les autorités publiques ont certains droits par rapport à la loi, la réglementation et la législation internationale ou le droit national. Et tout droit concédé doit être accordé conformément au droit international. Et s'il y a un vide par rapport au droit international à ce niveau-là, alors aucun droit ne doit être concédé. Et donc les gouvernements peuvent s'inspirer de cela pour concéder des droits.

Il y a également le problème de la législation sur la marque déposée. On a des personnes très qualifiées qui travaillent avec nous et des positions très différentes. Donc on essaie d'encourager tout le monde à avoir des idées nouvelles et on essaie de faire en sorte que les gens puissent parler dès la première étape.

Donc comment obtenir un intérêt du GAC et de la GNSO par rapport à leurs objectifs ? Donc comment faire en sorte que les gens parlent ? Parce que tout cela implique des cartes de soutien de non-objection, des procédures d'objection, etc. Est-ce qu'il y a des propositions pour des solutions pratiques qui peuvent être mutuellement acceptables en

utilisant un ou plusieurs de ces éléments ? Comme je l'ai dit, des conversations...

YEŞİM NAZLAR : Excusez-moi de vous interrompre. Est-ce que vous pouviez parler un petit peu plus fort parce que nos interprètes ont beaucoup de mal à vous comprendre ? Est-ce que vous pourriez parler plus près du micro ?

JAVIER RUA-JOVET : Est-ce que vous m'entendez mieux maintenant ?

YEŞİM NAZLAR : Je vérifie avec nos interprètes. Donc apparemment, c'est un peu mieux mais est-ce que vous pourriez parler un petit peu plus fort s'il vous plaît ?

JAVIER RUA-JOVET : Oui. Donc d'une manière générale, voilà ce dont nous avons parlé et cela revient à ce que je vous ai dit auparavant. On a eu beaucoup de discussions liées aux droits ou aux prérogatives qui ont à voir avec les droits souverains. Aussi, l'interaction, le cas échéant, avec le droit de propriété intellectuelle, le droit international ou lorsqu'il n'y a pas d'application du droit international possible. Et la manière dont les leaders essaient de faire avancer ce travail, c'est justement de mettre en place des procédures qui pourraient susciter des accords dès le départ. Voilà le genre de conversations qu'on a.

Également, ce dont on a parlé, c'est qu'il y a certains mécanismes de droit international – et je crois que Maureen a fait de bons commentaires là-dessus. Donc peut-être que le fait de partager des accords ou des arrangements, cela peut être une solution. Donc voilà le genre de discussions qu'on a, des discussions, des conversations qui vont nous aider à élaborer le rapport initial.

Donc pour les villes non-capitales, exemples de propositions faites par les membres de ce groupe de travail : demander le soutien, support ou non-objection des gouvernement uniquement lorsque c'est utilisé dans le contexte géographique ; demander le soutien ou non-objection du gouvernement même lorsque l'utilisation recherchée n'est pas liée à la géographique ; élaborer une liste de villes qui viserait à créer une certaine hiérarchie parce qu'on n'a pas d'accord là-dessus ; également, gérer les préoccupations de tiers par rapport aux candidatures qui utilisent les processus d'objection comme Cheryl vous l'a dit auparavant ; ensuite, comment essayer...

[L'interprète a beaucoup de mal à suivre. Il y a un micro ouvert.]

Ensuite, réservation des chaînes de deuxième niveau lorsqu'il y a association inhérente avec le gouvernement local ou la communauté locale. Donc tous ces éléments ont été discutés. Certaines objections ou certains commentaires sur l'interaction précoce ont fait que certains membres de la communauté ont fait part de business plan ou autres qui requéraient un certain niveau de discrétion. Donc voilà où nous en sommes actuellement. Et j'en appelle à vous tous pour que vous participiez.

Voilà, nous en sommes maintenant au point divers. Et si vous avez des questions que vous voulez poser, c'est le moment.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Javier.

YEŞİM NAZLAR : Tijani, excusez-moi de vous interrompre. Est-ce que vous pourriez passer au téléphone parce qu'on a beaucoup de mal à vous entendre sur WebEx ?

TIJANI BEN JEMAA : Vous m'entendez ?

YEŞİM NAZLAR : Oui mais j'entends de l'écho.

TIJANI BEN JEMAA : Et maintenant ?

YEŞİM NAZLAR : Oui, ça y est.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Javier et Cheryl. Tout d'abord, j'aimerais remercier nos intervenants, surtout Cheryl parce que savez-vous quelle heure il est dans son pays ? C'est une heure très difficile pour elle et elle a accepté

notre invitation et elle a accepté de venir nous parler à cette heure tardive pour elle.

Je m'adresse aux participants, s'il y a des questions. Et je vais demander à Yeşim de me parler parce que je ne vois pas les mains levées.

YEŞİM NAZLAR : Oui, bien sûr. Nous avons une main levée d'Alberto Soto.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, nous allons commencer avec Alberto Soto, puis reprendre les questions du questionnaire. Alberto d'abord ; allez-y.

ALBERTO SOTO : Bonjour, bonjour depuis Buenos Aires. Bien entendu, cette question...

INTERPRÈTE : Je m'excuse mais nous avons l'interférence d'un message audio.

YEŞİM NAZLAR : Voilà, le problème est réglé. Excusez-moi de vous avoir interrompu. Alberto, allez-y.

ALBERTO SOTO : Vous m'entendez ?

YEŞİM NAZLAR : Oui, tout à fait.

certes, les structures At-Large peuvent fournir leur point de vue. Et bien sûr, vous avez Javier qui est là qui peut coordonner vos avis, vos idées et donc un petit peu organiser tout ceci.

JAVIER RUA-JOVET :

Oui, effectivement. Merci Alberto. Donc en tant que co-leader de ce groupe au sein de l'At-Large, je suis très encouragé parce que je vois que l'ALAC et l'At-Large sont impliqués, souhaitent être impliqués. Donc toutes propositions bien réfléchies, toutes informations qui peuvent effectivement être soumises aux membres de notre groupe seront utiles et nous pouvons effectivement aider à canaliser ces perspectives, à les organiser. Tout à fait, nous sommes d'accord, nous avons besoin de votre point de vue, nous avons besoin d'avoir des propositions bien documentées, bien réfléchies de manière à informer la discussion. Plus nous aurons d'informations, mieux ce sera avant le rapport initial soit publié ; et même après, nous aurons besoin de votre participation.

Je suis là pour vous aider, et Alberto, nous pouvons par la suite en discuter si vous avez des idées spécifiques. Comme je le disais, At-Large a beaucoup à contribuer au sein de cette piste de travail numéro 5. Il y a des membres qui sont très actifs dans cette piste de travail numéro 5 et nous avons besoin d'autres personnes encore. Donc les personnes qui comprennent bien l'intérêt de tout ceci telles que vous ont quelque chose à apporter. Et bien sûr, puisque l'At-Large c'est la diversité, cela est tout à fait logique d'impliquer ces membres.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il nous reste encore des questions du questionnaire ?

YEŞİM NAZLAR : Oui, tout à fait Tijani. Nous avons encore trois questions avant de passer à l'évaluation. Et vous pouvez donc les voir apparaître à l'écran.

TIJANI BEN JEMAA : J'ai une petite question d'abord. Est-ce qu'on pourra avoir davantage de temps ? J'aimerais poser la question aux interprètes. Nous avons besoin d'un peu plus de temps pour notre appel.

YEŞİM NAZLAR : Je vais vérifier avec les interprètes.

TIJANI BEN JEMAA : Donc la question suivante apparaît à l'écran. Vrai ou faux ? La base du travail de la piste de travail non 2, c'est donc de donner une vision très claire de ce qui a été fait en termes d'évaluation et de traitement des noms géographiques lors de la série 2012. Est-ce que c'est vrai ou est-ce que c'est faux ? Allez-y, vous pouvez répondre et attention à votre choix. Allez-y, envoyez. Très bien.

Yeşim, est-ce que vous êtes disponible ? C'est bon ?

JAVIER RUA-JOVET : Oui, effectivement, c'est la bonne réponse. C'était vrai. Donc nous souhaitons comprendre, bien savoir ce qui s'est passé en 2012 et cela

ne sera pas possible si nous ne comprenons pas le fondement de 2012 pour pouvoir justement l'améliorer par la suite.

YEŞİM NAZLAR : Nous passons donc à la question suivante, la question numéro 6. Alors un petit instant. J'ouvre le fichier. J'ai un petit problème de WebEx... Alors c'est parti.

La sixième question. Parmi les énoncés suivants, lequel est vrai ? Les membres du groupe de travail numéro 5 vont en arriver à un consensus général sur les recommandations qui seront proposées ? Ou alors les propositions du WT5 et les recommandations seront...

TIJANI BEN JEMAA : Pardon Yeşim mais nous avons un problème. Ce n'est pas ce que nous avons affiché à l'écran.

YEŞİM NAZLAR : Excusez-moi, je vais lire à partir du courriel. Donc il s'agissait de la question numéro 6. C'est ce qui m'avait été envoyé par Cheryl.

JAVIER RUA-JOVET : Je vais le lire à l'écran.

YEŞİM NAZLAR : Désolée, allez-y, j'ai un petit problème avec WebEx.

JAVIER RUA-JOVET :

Donc vrai ou faux ? Le WT5 ne peut faire un rapport sur les résultats et sur les recommandations qui font partie du champ d'application et qui sont limités à la clarification et aux améliorations par rapport à la manière dont les noms géographiques ont été traités et évalués lors de la série de 2012. Vrai ou faux ? Et on vote rapidement s'il vous plaît pour pouvoir passer à la suite.

Alors voyons le résultat. Alors la réponse, c'est vrai. Mais apparemment, les réponses étaient 50/50. Donc certes, nous souhaitons rester dans le cadre de notre mandat, ne pas dépasser notre mandat. Nous avons des règles très claires par rapport à ce que nous pouvons faire et à ce que nous ne pouvons pas faire. Donc nous ne pouvons pas faire de rapport sur ce qui ne fait pas partie de notre mandat.

Question suivante. Je vais donc lire. Parmi les énoncés suivants, lesquels sont vrais ? A) les membres du WT5 doivent arriver à un consensus général sur toutes les recommandations proposées ; B) les propositions et recommandations seront discutées au sein du groupe de travail sur les procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD avant d'être intégrées dans le travail général du PDP ; C) il est prévu que les résultats du WT5 et toutes les recommandations soient inclus dans le rapport définitif du PDP ; D) tout ce qui précède. Allez-y, votez.

Alors voyons le résultat. Donc ce n'est pas « Tout ce qui précède » parce que le A)... non, on ne cherche pas avoir un consensus général, c'est seulement le consensus. Je pense que c'est C) mais je me trompe peut-être. C'est C), c'est cela, c'est C).

Alors, y a-t-il une autre question ou c'est terminé ?

TIJANI BEN JEMAA : Yeşim, y a-t-il une autre question ? Non, c'est terminé, très bien.

YEŞİM NAZLAR : Je vais donc vérifier avec mes collègues parce que je n'arrive pas à contrôler le questionnaire.

JAVIER RUA-JOVET : Alors je crois que Greg Shatan avait la main levée.

YEŞİM NAZLAR : Moi, je ne vois pas de main levée.

TIJANI BEN JEMAA : C'était Greg, je crois. Il avait levé la main.

GREG SHATAN : Oui, excusez-moi mais en fait, on ne peut pas lever la main sur WebEx mais j'avais une question.

Donc par rapport à la question précédente, moi, je ne suis pas d'accord avec l'idée comme quoi le WT5 est limité aux clarifications et aux améliorations par rapport aux termes géographiques, et étant donné qu'on doit rester dans le champ d'application, c'est clair. Malgré tout, les modifications, c'est les clarifications et les améliorations mais ce doit être un processus qui se fait petit à petit et qui augmente. Donc cela doit aller dans les deux sens.

Par rapport à la dernière question, je crois que B) est également vrai et C) aussi. Mais si je ne me trompe pas, le groupe de travail WT5, est-ce que ce n'est pas dans le cadre du PDP du groupe dans l'ensemble ?

JAVIER RUA-JOVET : Vous avez raison par rapport aux deux points. Donc effectivement, c'est B) et C) pour la dernière question. Vous avez dit que c'était un processus qui se développe au fur et à mesure, c'est vrai, vous avez raison. Merci, Greg.

TIJANI BEN JEMAA : Je crois que B) disait qu'il faut que ce soit décidé sur la base des recommandations et donc il faut passer par tout le groupe de travail PDP avant qu'il y ait une décision. Et donc voilà pourquoi pour moi B) n'est pas une bonne réponse. C'est ce que j'avais compris de la question en tout cas.

JAVIER RUA-JOVET : Oui, effectivement, ce n'était pas très clair. Mais le rapport définitif sera donné à tout le groupe, effectivement.

TIJANI BEN JEMAA : Oui mais d'accord, je comprends, par rapport aux recommandations, c'est différent.

Alors y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? Sinon, j'ai une petite remarque. Ce n'est pas une question mais lorsque vous avez indiqué les intérêts, vous avez mentionné donc les intérêts des

gouvernements, les intérêts des ccTLD et les intérêts des candidats. Mais je crois que le réel intérêt par rapport à ces noms géographiques, donc il y a la question des intérêts politiques, donc des gouvernements, et également les intérêts commerciaux de toutes les entreprises privées, donc tout ce qui est la communauté des affaires. Tout ceci est important. En tout cas, c'est mon point de vue.

JAVIER RUA-JOVET :

C'est effectivement une perspective possible, un point de vue possible, mais il y a des gouvernements qui ont des points de vue différents là-dessus. Il y a également des entités privées qui ont des intérêts commerciaux et non-commerciaux. Donc du point de vue des gouvernements, certes, il y a des points de vue mais vous savez, il y a des gouvernements dont le point de vue est très commercial. Donc je comprends, Tijani, ce que vous dites. Parfois, les conversations sont un peu bipolaires pour ainsi dire. Mais il y a des intérêts qui sont tout à fait opposés. Il y a des intérêts qui parfois se chevauchent. Donc c'est très variable. Je comprends votre point de vue, vous avez raison, c'est un point de vue qui est tout à fait valide. Mais ce que nous essayons de faire de cette diapositive, c'est de présenter la diversité, les nuances parce que par exemple, vous savez, dans les communautés, il y a des groupes ethniques, des peuples qui parfois veulent un TLD pour eux-mêmes, pour leur identité et cela, c'est un intérêt qui peut prendre plusieurs formes, qui peut être similaire aux intérêts d'un territoire, donc un intérêt public, une identité nationale. Mais la communauté peut également avoir un intérêt commercial dans tout cela, qui est parfois contradictoire.

Donc effectivement, parfois, les points de vue sont un peu bipolaires. C'est un commentaire. Je suis d'accord avec ce que vous avez présenté, mais c'est un commentaire.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup, Javier, pour cette réponse.

Je ne sais pas s'il y a une dernière personne qui veut lever la main. Si oui, on peut donner la parole à cette personne, sinon on termine.

YEŞİM NAZLAR : Je ne vois pas demain levée.

TIJANI BEN JEMAA : Très bien. Alors nous allons passer à l'évaluation.

GREG SHATAN : J'avais la main levée dans le chat. Est-ce que je peux prendre la parole ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui, allez-y, Greg.

GREG SHATAN : Excusez-moi mais vraiment, je ne peux pas lever la main sur ma tablette avec WebEx.

Alors pour moi, il est trop simple et il n'est pas très utile de présenter le WT5 de manière binaire. Je suis d'accord avec Javier pour prendre en compte les différents points de vue et les différentes idées qui sous-

tendent les points de vue. Il y a la liberté d'expression, il y a le contrôle des gouvernements avec des centaines de milliers de points de vue en candidature, il y a également le point de vue qui est centré sur la candidature avec l'innovation, la concurrence, l'expansion du DNS qui est mieux servi par la délégation des candidatures plutôt que de réserver sans qu'il y ait de candidature proposée. Et donc je crois que même du point de vue commercial, il peut être considéré comme un point de vue du consommateur et pas comme un point de vue de grandes entreprises, grands commerciaux. Et pour ce qui est du géocentrique, donc du point de vue géographique, là, c'est les gouvernements, les peuples mais c'est également une question qui peut être débattue par rapport à ceux qui souhaitent maximiser le pouvoir des géo.

Donc il y a beaucoup de nuances. Et je crois qu'à l'avenir, la meilleure approche, c'est justement de bien considérer ces différentes nuances plutôt que de tout diviser en deux parties.

TIJANI BEN JEMAA :

Oui, vous avez raison. Mais je voulais dire simplement qu'il y a un grand intérêt à ce niveau-là. Mais merci d'avoir commenté cela et j'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler par la suite parce que j'ai beaucoup d'idées pour ma part par rapport à ce que vous venez de dire. Et la communauté est absente, ici. La communauté peut avoir un intérêt qui n'est pas commercial, un intérêt qui n'a rien à voir avec tout cela. C'est plus un intérêt public. Donc on continuera à en parler.

Mais maintenant, nous allons passer à la question évaluation.

YEŞİM NAZLAR :

Merci beaucoup Tijani.

Vous voyez à l'écran la question d'évaluation sur WebEx. Et un petit rappel avant que je commence à vous lire toutes ces questions, n'oubliez pas de répondre aux six questions. Donc cela va être un peu différent de ce qu'on avait l'habitude de faire sur Adobe Connect. Donc je vais lire d'abord la première question.

Première question. Comment s'est déroulé ce webinaire ? Est-ce qu'il a eu lieu trop tôt, à la bonne heure ou trop tard ?

Je passe à la deuxième question. Que pensez-vous de l'utilisation de la technologie pour ce webinaire ? Très bien, bien, satisfaisant, mauvais, très mauvais.

Troisième question. Est-ce que, d'après vous, les orateurs ont montré qu'ils maîtrisaient bien leur sujet ? Oui, très bien ; bien ; satisfaisant ; faible ; ou très faible.

Quatrième question. Êtes-vous satisfait du webinaire ? Très satisfait ; satisfait ; modérément satisfait ; légèrement satisfait ; ou pas satisfait du tout.

Cinquième question. Dans quelle région vivez-vous en ce moment ? Afrique ; Asie-Australie et îles Pacifiques ; Europe, Amérique latine et les Caraïbes ; ou Amérique du Nord.

Et notre dernière question. Combien d'années d'expérience avez-vous au sein de la communauté ICANN ? Moins d'un an ; entre un et trois ans ; entre trois et cinq ; entre cinq et dix ; ou plus de dix ans.

Nous allons maintenir non pas Doodle parce que j'ai l'habitude de dire Doodle, mais nous allons maintenir cette enquête ouverte pour que vous ayez le temps d'y répondre.

Et je vous cède la parole, Tijani.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup Yeşim. Donc il s'agit du questionnaire d'évaluation de satisfaction.

Merci à tous d'avoir participé à ce webinaire. Je pense que c'était une thématique très intéressante pour notre communauté, en particulier parce que nous allons avoir le rapport initial sur la piste de travail numéro 5 sur lequel il va falloir faire des commentaires parce qu'il est important de parler tous ensemble de cette thématique.

J'espère que cela a été clair pour vous. J'aimerais remercier en particulier et de nouveau les deux intervenants, en particulier Cheryl parce qu'elle a accepté notre invitation. J'aimerais remercier notre personnel, les interprètes et vous tous.

Yeşim, l'enquête est fermée maintenant ?

YEŞİM NAZLAR :

Oui, elle est fermée. Tout à fait, Tijani.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci à tous. Ce webinaire est maintenant terminé.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci à tous. Merci Javier.

YEŞİM NAZLAR : Merci à tous. Ce webinaire est maintenant terminé. Très bonne journée à tous et merci d'avoir participé. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]